



Appel à cotisation OCCE

Les activités de l'école sont financées par les subventions municipales, par l'Association des Parents d'Elèves (APE) et par les cotisations que chaque famille verse à la coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE.

Les cotisations sont facultatives. Elles permettent notamment de pourvoir à l'achat de matériel spécifique ou à financer des sorties : matériel pour des projets de classe, organisation du marché de Noël, visites et/ou animations dans les classe), les jeux pour les temps de récréation, ...

Dans notre école, les montants proposés le sont à titre indicatif :

- 10€ pour 1 enfant scolarisé à l'école,
- 18€ pour 2 enfants scolarisés à l'école,
- 25€ pour 3 enfants ou plus scolarisés à l'école.

Le règlement est à faire par chèque, à l'ordre de « OCCE Ecole d'Igon », encaissé avant les vacances d'octobre (sauf indications contraires de votre part). Pas de règlement en espèces.

Nouveauté 2020 : vous pouvez faire votre règlement par virement bancaire.

Nous vous rappelons que votre participation n'est pas obligatoire, mais qu'elle est fort appréciée, puisqu'**elle bénéficie à l'ensemble des élèves**.

Une présentation des comptes et de l'utilisation des sommes perçues est faite lors des conseils d'école.

Les enseignantes de l'école vous remercient d'avance pour votre participation.

Famille : _____

Nous souhaitons participer à la coopérative scolaire et avons fait un virement bancaire le _____ du montant de _____ €. (IBAN : FR76 1090 7000 3082 0210 9459 260).

Nous souhaitons participer à la coopérative scolaire, et fournissons un chèque (ordre : OCCE Ecole d'Igon) :

banque : _____ n° de chèque : _____ montant : _____ €.

Nous ne souhaitons pas participer à la coopérative scolaire.

date et signature

REÇU

Je, soussigné, Fabienne DREVOND,
directrice de l'école ARC-EN-CIEL et mandataire de l'OCCE Ecole d'Igon,
atteste avoir reçu de la famille _____
le _____ un montant de _____ € de participation volontaire.

date, signature et tampon de l'école